

Circulaire n°2000-095 du 26 juin 2000

(Education nationale: bureau DESCOA7)

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie.

Encadrement des périodes en entreprise: formations professionnelles des niveaux V et IV des lycées.

NOR : MENE0001509C

Conformément à l'old'orientations sur l'éducation du 10 juillet 1989 (article 7), tous les enseignants professionnels comportent aujourd'hui un stage ou une période de formation en entreprise obligatoires.

Les périodes de formation en entreprise ont été conçues principalement pour faciliter l'acquisition et la validation de certains savoirs et savoir-faire définis dans les référentiels de certification des diplômes, qui ne sont pleinement mis en œuvre que dans le cadre d'activités exercées dans le milieu professionnel.

Lorsque les périodes en entreprise ne font pas l'objet d'une évaluation certificative, ils agissent de façon complémentaire, dont les objectifs principaux sont la découverte du milieu professionnel et l'application d'acquis de la formation en établissement.

Périodes de formation en entreprise et stages ont des moments pédagogiques à part entière. Ils sont le plus souvent désignés sous le terme générique de « période en entreprise » dans la présente circulaire, et recommandations particulières.

Dans cet esprit, la mise en œuvre de périodes simplifiées donne une continuité pédagogique à assurer entre l'établissements scolaire et l'entreprise.

Les équipes pédagogiques sont la maîtresse de la mise en place de cette continuité pédagogique: celle-ci doit être assurée à toutes les phases liées à l'organisation des périodes en entreprise.

L'encadrement des élèves lié à la période en entreprise doit être entendu au sens large d'accompagnement de la préparation, du déroulement et de l'exploitation de cette période.

La présente circulaire a pour objet d'un part de rappeler les principes en matière d'encadrement des périodes en entreprise, et, d'autre part, de définir plus précisément les modalités de l'accompagnement de ces élèves.

I- L'ENCADREMENT DE L'ÉLÈVE: LES PRINCIPES

Pendant les périodes en entreprise des élèves d'une division, chaque professeur de lycée professionnel enseignant dans cette division participe à l'encadrement pédagogique de ces élèves. Les activités d'encadrement concernent donc tous ces enseignants. L'encadrement inclut nécessairement la réalisation de visites sur les lieux de travail dans lesquelles se déroulent les périodes en entreprise.

L'encadrement pédagogique d'un élève est comptabilisé dans le service du professeur pour deux heures par semaine, dans la limite de trois semaines par séquence de stage ou par séquence de formation en entreprise. La séquence correspond à tout ou partie de la période de la globalisation en entreprise prévue dans l'arrêté relatif au diplôme.

Le nombre de séquences pour les différents diplômes est le suivant:

- pour les diplômes dont la période en entreprise a un durée totale de trois à cinq semaines, au maximum deux séquences;

- pour les diplômes dont la période en entreprise a un durée totale de six à huit semaines, deux séquences;

- pour les diplômes dont la période en entreprise a un durée totale de neuf à douze semaines, au maximum trois séquences;

- pour les diplômes dont la période en entreprise a un durée totale de quatorze à dix-huit semaines, au maximum quatre séquences.

Si le nombre d'élèves suivis conduit un professeur à dépasser ses obligations hebdomadaires de service, il percevra des heures supplémentaires.

Dans le cas contraire, son service sera complété, dans la même semaine, par une participation aux actions de soutien et d'aide aux élèves en difficulté. À sa demande, l'enseignant peut aussi compléter son service en tant que professeur particulier.

II- L'ENCADREMENT DE L'ÉLÈVE: CONTENU ET MODALITÉS

L'encadrement de l'élève recouvre plusieurs phases: la préparation de la période en entreprise, l'accompagnement pendant la période en entreprise, l'exploitation pédagogique de la période en entreprise.

Les modalités de mise en œuvre de cet encadrement pédagogique impliquent la mobilisation de tous les acteurs de l'établissements scolaire.

Afin d'assurer le lien avec les milieux économiques et de contribuer dès l'entrée, voire même en fin d'année scolaire précédente, à l'établissement du calendrier des périodes en entreprise pour l'année scolaire d'année considérée, une fonction de coordination avec l'entreprise est mise en place dans tous les lycées.

professionnels. Dans les établissements qui disposent d'un chef de travaux ou d'un coordonnateur tertiaire, ces personnes assurent cette fonction.

L'équipe éducative participe au développement de la relation école-entreprise, laquelle constitue un préalable permettant de faciliter la recherche de stage en entreprise. Elle appartient aux enseignants d'élaborer une stratégie pédagogique. Elle détermine la fonction et les objectifs de la formation.

Endébut d'année, et notamment lors de la rentrée, l'autorité du chef d'établissement répartit entre les membres les tâches liées au suivi des élèves.

La répartition des rôles entre les divers acteurs varie en fonction des différentes phases de l'encadrement pédagogique. Elle peut se présenter ainsi :

A-La préparation de la période en entreprise

La préparation doit être entendue comme une activité spécifique avec les élèves. Elle impose également un rôle d'information auprès des entreprises pour les aider à s'impliquer dans l'accueil, l'accompagnement et la mise en situation de travail des élèves.

Cette phase préparatoire est déterminante pour la création des conditions de réussite d'une période en entreprise. C'est au cours de cette phase que s'élabore la convention de stage entre l'établissement, l'entreprise et les modalités de réalisation de la période en entreprise.

A.1 La recherche de stages d'accueil

L'établissement doit trouver pour chaque élève un lieu d'accueil pour les périodes en entreprise. La recherche de stage doit prendre en charge les contacts pédagogiques qui doivent être établis entre les enseignants, les élèves et les entreprises. Les élèves peuvent contribuer à cette recherche. L'équipe pédagogique veille particulièrement à protéger les élèves d'éventuelles pratiques discriminatoires.

A.2 La préparation pédagogique du séjour en entreprise

-La préparation de l'élève

Tout l'équipe pédagogique aide l'élève à acquérir les savoirs et les savoir-faire nécessaires à une intégration dans le milieu professionnel et à l'évaluation de l'élève.

Pour les formations de niveau V, la préparation de l'élève est tout particulièrement importante. Il est indispensable qu'avant son départ en entreprise, l'élève soit préparé à la découverte de ce milieu ou pour lui, dont, souvent, il connaît mal les règles de fonctionnement (attitudes attendues, organisation, diversité des activités). La présentation du milieu professionnel par des moyens variés (visites, exposés, témoignages, vidéos, etc.), la familiarisation avec les habitudes de vie en entreprise, sont des modalités essentielles de la préparation de l'élève. La préparation de l'élève concerne également l'acquisition dans le lycée de savoirs et de savoir-faire nécessaires à un début d'autonomie de l'élève dans l'entreprise d'accueil. Ainsi, il ne sera pas simplement en situation d'observation passive.

-La préparation de la convention de stage

Les contacts avec l'entreprise d'accueil visent à préparer la convention de stage : un membre de l'équipe pédagogique informe l'entreprise des finalités, des caractéristiques du diplôme qu'il prépare. Il fixe avec elle les modalités de l'accompagnement de l'élève et de déroulement du séjour, à l'aide de fiches d'activités ou de tâches qu'elle est susceptible de réaliser.

Une visite préalable à la période en entreprise, destinée à présenter l'élève à son futur tuteur, peut être organisée.

B-L'accompagnement de la période en entreprise

L'accompagnement de l'élève pendant le déroulement du séjour en entreprise implique nécessairement au moins une visite d'un membre de l'équipe pédagogique. Un ordre de mission doit être établi pour chacune des visites. Dans certains cas, et si les moyens de l'établissement le permettent, des visites en binôme peuvent être organisées.

La période en entreprise donne lieu à différents types de visites :

-Les visites de suivi

Ces visites ont lieu généralement pendant la première partie de chaque séquence ; ils agissent principalement sur la motivation de ceux-ci. Ces visites permettent en outre d'appréhender l'élève dans son cadre de vie scolaire.

Elles concernent les professeurs de toutes les disciplines, y compris les professeurs des disciplines générales. En effet, l'implication des professeurs de ces disciplines dans le suivi de l'élève en entreprise est essentielle. Ces professeurs portent également un regard sur les élèves et les enseignants de l'entreprise.

champs disciplinaires. Enfin, ils parlent de l'élève professionnel. Leur présence en entreprise est les champs de la formation d'un point de vue autre que strictement disciplinaires qui, ensemble, contribuent à la formation globale des élèves.

-Les visites d'évaluation

Elles ont lieu généralement dans la deuxième partie de la séquence et plus précisément à la fin de la dernière séquence lorsqu'ils agissent pour réaliser une partie de l'évaluation certificative de l'élève dans le cadre de l'évaluation de l'élève.

Toutes les séquences doivent faire l'objet d'une évaluation formative. Cette évaluation intéresse les professeurs de toutes les disciplines et peut prendre la forme d'un bilan réalisé avec l'élève et l'enseignant, ou d'un retour sur l'élève.

Lorsqu'un règlement du diplôme prévoit, la période de formation en entreprise peut également faire l'objet d'une évaluation certificative. Les modalités de l'évaluation de l'élève sont définies avec les compétences d'inspection, notamment en ce qui concerne les documents supports de l'évaluation.

C-L'exploitation pédagogique des périodes en entreprise

L'exploitation pédagogique de l'expérience professionnelle acquise en entreprise par les élèves, ainsi que celle des découvertes sociales et culturelles qu'ils ont effectuées, sont des éléments essentiels de l'enseignement des lycées professionnels. Cette utilisation pédagogique des découvertes et des acquis des élèves est l'affaire de toutes les disciplines, car le milieu professionnel, s'il est un lieu de production, est aussi un lieu de vie et une source d'informations sur des thèmes qui concernent la formation générale et la citoyenneté.

Lors du retour des périodes en entreprise, il est important que les élèves puissent échanger, comparer, s'enrichir réciproquement de l'expérience des autres. Ce partage contribue au développement de leurs compétences générales (par exemple en matière de communication orale, d'analyse et de synthèse des expériences) et à l'acquisition d'une véritable culture professionnelle.

La prise en compte dans les enseignements des expériences acquises par les élèves, qu'il est possible que les objectifs précis leur ont été fixés avant le départ en entreprise et les outils simples d'observation et de recherche leur ont été remis, s'effectue:

- dans un cadre pluridisciplinaire, lors des séances animées par des enseignants de plusieurs disciplines, en particulier lorsque les objectifs visés s'intègrent à la réalisation du projet pluridisciplinaire à caractère professionnel;

- et dans un cadre disciplinaire, lorsque des professeurs sont fixés aux élèves lors de la réalisation de travaux précis relatifs à leur discipline et faisant appel soit à l'expérience directement professionnelle soit à l'expérience culturelle et humaine (concernant par exemple la communication, l'environnement, les rapports humains) qui peuvent s'acquérir pendant les séjours en entreprise.

Toutes ces démarches d'accompagnement pédagogique de l'élève concourent à la réussite de son séjour en entreprise et au-delà, à celle de son parcours de formation et à sa future insertion.

Les aspects organisationnels de cet encadrement sont également les membres des équipes pédagogiques à travailler ensemble et contribuent de fait à renforcer la notion de solidarité d'équipe au bénéfice de l'élève.

Pour la meilleure mise en œuvre possible de l'encadrement des périodes en entreprise, il importe notamment d'aider au maximum les équipes pédagogiques dans la réalisation des supports d'information et d'évaluation des entreprises, et, dans la mesure du possible, harmoniser les niveaux de compétence, les modalités de l'inspection d'exercice dans ce domaine leur étant indispensables.

La mise en œuvre de l'encadrement des élèves dans les périodes de formation en entreprise fera l'objet d'un bilan au niveau national fin d'année 2000-2001, sur la base des informations fournies par les académies.

(BO n° 25 du 29 juin 2000)

SIGNALE: Certaines références à des lois, règlements ou instructions contenues dans les présents textes ont été remplacées, par des références nouvelles (codes, lois, règlements ou instructions postérieurs).